

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

DELIBERATION N° DE_121121_4 DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **12 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **douze novembre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON,

Pouvoirs :

Excusé(e)s : M. Frédéric DUPLEIX

Absents :

Date de convocation : 04/11/2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Vente d'une partie de la parcelle AM 201 à M. François PINGUET

Vu la délibération DE_020721_2 du 2 juillet 2021 portant sur la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle sectionnaire AM 201 formulée par M. François PINGUET,

Vu le résultat de la consultation des électeurs de la section de Sannegrand qui s'est déroulée le 24 juillet 2021 : 16 inscrits - 15 voix pour, 0 voix contre le projet de vente à M. François PINGUET d'une partie de la parcelle AM 201 appartenant à la section de Sannegrand, afin d'agrandir l'aire de stockage de son entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre, au prix de 1.25 € le m², à M. François PINGUET, une partie de la parcelle AM 201, d'une contenance d'environ 1 700 m² sur une superficie totale de 4 955 m² et dont le bornage aura été effectué par un géomètre préalablement à l'établissement de l'acte de vente ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative, ainsi que toutes pièces à intervenir ;
- **INDIQUE** que tous les frais concernant cette transaction seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **PRECISE** que le produit de la vente sera employé dans l'intérêt de la section de Commune de Sannegrand et prioritairement à l'entretien et à la mise en valeur de ses biens.